

Le bal des fatwas

David Bensoussan

<http://www.editionsdulys.com/moyen-orient.html>

Le public occidental a pris une plus grande connaissance de la notion de fatwa après que l'ayatollah Khomeiny ait décrété en 1989 la condamnation à mort de l'écrivain Salman Rushdie auteur des *Versets sataniques*. En 2006, le caricaturiste danois de Mahomet a reçu plusieurs menaces de mort, le Cheikh Youssef Al-Qaradawi affilié à la mouvance des Frères musulmans ayant décrété par fatwa une journée de colère. La même année, l'assassinat d'un journaliste azéri est attribué à la fatwa émise par un ayatollah iranien appelant à tuer ce journaliste coupable d'avoir publié un article intitulé *L'Europe et nous*. En 2012, un imam salafiste égyptien a lancé une fatwa appelant à tuer tous les protagonistes du film *L'innocence des musulmans*. Selon une fatwa du Conseil des oulémas du Maroc prescrite en 2013, les musulmans qui se convertissent à une autre religion méritent la mort. Selon une autre fatwa du chef du Conseil juridique saoudien, il serait légal de mettre à mort les propriétaires de réseaux médiatiques qui diffusent des émissions de débauche.

Mais une fatwa ne porte pas que sur des condamnations à mort. Une fatwa est un avis religieux basé sur la jurisprudence islamique, qui peut être suivi par les adeptes de la mouvance religieuse dans laquelle il a été émis. Il existe un arc-en-ciel de fatwas couvrant la science, les religions non islamiques, la condition des femmes, la sexualité, la politique ou le *djihad* (guerre sainte). Un examen plus approfondi met à jour une pléthore de fatwas allant du cocasse au tragique, qui affirment de façon péremptoire des vérités contradictoires.

Fatwas d'ordre général

La fatwa de l'an 2000 du religieux Ibn Baz a prétendu que c'est le soleil qui tourne autour de la Terre et non le contraire. Que celle-ci est plate et que toutes les images satellites qui affirment le contraire font partie d'un « vaste complot occidental contre le monde musulman. » Une fatwa du religieux britannique Anjem Choudary interdit de fêter un anniversaire, car cela est une coutume païenne. Celle du Cheikh Murgan Salem al-Gohary d'Égypte préconise la destruction du Sphinx et des pyramides en vertu de la prescription religieuse exigeant de détruire les idoles. Celle du Grand mufti du Cachemire qualifie le chant de non islamique. Celle du Grand Mufti Ahmad Badruddin Hassoun de Syrie interdit le tabac sous toutes ses formes. Une autre fatwa du Grand Ayatollah Naser Makarem Shirazi d'Iran interdit la possession de chiens considérés comme des animaux impurs. Le juriste islamique cairote Cheikh Saâdeddine El-Hilali affirme qu'il est « permis de boire de la bière ou du vin de dattes, tant qu'on n'est pas ivre » ce qui remet en cause l'interdiction de consommation d'alcool pour les musulmans.

Fatwas touchant aux religions

Une fatwa de l'ayatollah Sistani d'Irak a interdit à un professeur de l'université de Virginie d'enseigner l'islam en raison de son acceptation du pluralisme religieux au sein de l'islam. Une autre du Cheikh Sadeq Abdallah bin Al-Majed du Soudan interdit la vaccination des enfants en alléguant qu'elle fait partie d'un plan de conspiration des juifs et des francs-maçons. Selon des religieux salafistes, la tomate serait un fruit chrétien, car une fois tranchée en deux, elle laisse apparaître une croix. Il serait donc illicite d'en manger. Une fatwa indonésienne interdit aux musulmans de souhaiter Joyeux Noël aux chrétiens. Le Cheikh Abdul Aziz bin Abdullah, émetteur régulier de fatwas, a déclaré qu'«il est nécessaire

de détruire toutes les églises de la région du Golfe persique. Une fatwa datant de 1959 du Cheikh Mahmood Shaltoot de l'université Al-Azhar du Caire reconnaît la légitimité du code de loi chiite. Mais dans une autre fatwa édictée en 2006 par le religieux wahhabite Abdul Rahman al-Bar, les chiites sont des infidèles, des apostats et des hypocrites... plus dangereux que les Juifs et les chrétiens.

Fatwas, condition féminine et sexualité

Une fatwa émanant d'une autorité religieuse interdit aux femmes de travailler comme caissières de supermarché en Arabie saoudite, pays dans lequel les femmes ne peuvent conduire à moins d'engager un chauffeur ou de se faire conduire par les membres masculins de leur famille. Une fatwa du religieux saoudien Abdallah Daoud, préconise que les petites filles soient recouvertes d'un voile intégral dès leur naissance et que ce que la non-ségrégation des sexes est passible de mort. Le Grand ayatollah Fadlallah du Liban a émis des fatwas interdisant les crimes dits d'honneur ou l'excision.

Une fatwa égyptienne datant de 2007 et émise par imam Izzat Attiyah de l'université Al-Azhar du Caire stipule que la seule façon permise pour un homme de se retrouver seul avec une collègue de travail dans un bureau est de la téter à cinq reprises afin que - comme le voudrait une ancienne tradition de l'époque du prophète - elle devienne sa mère adoptive. Les légumes de forme phallique ont également fait l'objet de fatwas. Le prêcheur marocain Zemzami s'est appuyé sur une ancienne fatwa qui permet à la femme leur utilisation pour se soulager. Ce même cheikh explique que l'islam autorise l'acte sexuel de l'époux sur le cadavre de son épouse quelques heures après sa mort.

Fatwas, politique et *djihad*

Une autre fatwa iranienne attribuée au Grand Ayatollah iranien Nasser Makarem Shirazure aurait écarté la candidature à la vice-

présidence d'Esfandiyar Rahim Mashaie. Au nom de la *Charia* (loi coranique), le prédicateur égyptien Mahmoud Chaabane a émis une fatwa appelant à tuer les leaders de l'opposition au président Morsi alors que ce dernier était au pouvoir. Une fatwa saoudienne a appelé les musulmans à ignorer les appels pour le changement parce que la démocratie est contre l'islam, car « pour autant que le commandant de la nation est un musulman, il faut obéir et écouter. » Abdelmalek Ramdani, chef spirituel des salafistes algériens explique que « face à un dirigeant non désiré, un musulman pratiquant peut seulement prier et faire preuve de patience. »

L'imam de la Grande mosquée de la Mecque Sheikh Saudi Al-Shoreym a prescrit d'aider par tous les moyens les rebelles syriens en Syrie. Le cheikh saoudien Mohammed Al-Erify a déclaré le *djihad* - la guerre sainte - contre le régime du président Assad, affirmant que si les chiïtes iraniens réussissent en Syrie, les enfants musulmans des autres pays seront massacrés comme ils le sont en Syrie. Un autre *djihad* contre le Hezbollah coupable de s'être allié au régime syrien a été ordonné par le cheikh prêcheur de la chaîne de télévision Al-Jazeera Cheikh Youssef Qaradawi. Ce dernier justifie de battre sa femme si elle se montre insoumise, admet que l'on puisse brûler les homosexuels et autorise les attentats kamikazes. Le salafiste mauritanien Abu Mundhir Al-Shinqiti permet et encourage les attaques suicides contre le Hezbollah libanais. Par contre en 2010, Muhammad Tahir ul-Qadri, dirigeant pakistanais d'une institution éducative islamique a émis une fatwa de 600 pages selon laquelle les auteurs d'attentats-suicide sont voués à l'enfer.

L'ayatollah iranien Hussein-Ali Montazeri pressenti pour succéder à Khomeiny fut placé en résidence surveillée en 1997 et ne renia jamais ses propos relatifs à l'absence de liberté en Iran. Il condamna les « procès spectacles » et émit une fatwa contre le régime : « N'ayez pas peur, chaque bon musulman a le devoir de s'opposer à l'injustice de ceux qui bafouent ses droits. »

Que conclure ?

À y regarder de près, toutes les religions ont leurs idiosyncrasies. Toutefois, lorsqu'une religion avance des décrets de mort - accompagnés de rançons importantes dans le cas de l'auteur Salman Rushdie - elles deviennent problématiques pour la société. Néanmoins, le kaléidoscope de fatwas contradictoires, sérieuses ou non, pourrait présenter l'avantage de relativiser les vérités religieuses et de permettre de prendre une certaine distance par rapport au clergé ou à la lecture formaliste des Écritures.